



FEDERATION FRANÇAISE DE FOOTBALL
LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL

DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTÈRE

PV COMMISSION SPORTIVE FEMININE du 14/03/2024

Match U15FD2 Foot à 8 PLOGONNEC - DIRINON 2 du 09/03/2024

Suite à une demande de renseignements du club de Plogonnec, dossier transmis le 11/03/2024 à la commission concernant la participation de certaines joueuses de l'équipe de DIRINON 1 lors du match cité en référence alors que cette équipe ne jouait pas ce week-end là.

En application de l'article 96.2 des règlements généraux de la LBF, la Commission Sportive Féminine fait évocation.

La Commission constatant la présence des joueuses :

- BROUDIN Lola, licence 9604038080
- PRIGENTNora, licence 254854464
- BROUDIN Thalia, licence 2548510284
- BALBOT Lauryne, licence 2548433688

sur la feuille de match U15F R2 Ploermel – Dirinon 1 du 17/02/2024.

Ces joueuses n'étaient pas autorisées à prendre part au match du 09/03/2024 opposant Plogonnec- Dirinon 2.

La Commission Sportive Féminine constatant la présence des 4 joueuses nommées ci-avant lors du match U15FD2 Foot à 8 Plogonnec – Dirinon 2 donne match perdu par pénalité à l'équipe de Dirinon 2 (Article 86 des Règlements Généraux de la Ligue de Bretagne) :

-Plogonnec 3 points 3 buts

-Dirinon 2 - 1 point 0 but

La présente décision est susceptible d'appel, en 2ème instance, devant la commission d'appel du District du Finistère, dans un délai de 07 jours conformément à l'article 98 des règlements de la Ligue de Bretagne.

La Présidente de la commission
LE ROUX Christine

Le secrétaire de séance
CHEVALLIER Patrick